

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN504

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le rapport annexé par l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information sur le surcoût financier que représenterait le fait de basculer les systèmes des armées sur un standard de cryptographie post-quantique ainsi que sur le délai nécessaire à un tel basculement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES demande au Gouvernement de remettre un rapport sur le surcoût financier que représenterait le fait pour tous les corps des armées françaises de basculer sur un standard de cryptographie capable de résister à la technologie quantique. Par ailleurs, le rapport précisera le délai nécessaire pour opérer un tel basculement.

L'administration Biden a annoncé début 2022 vouloir basculer sur des standards de cryptographie post-quantique qui leur permettraient de se protéger de la technologie quantique. L'administration espère pouvoir opérer cette bascule en 2035 pour un coût estimé à plusieurs dizaines de milliards de dollars. Cet investissement ne bénéficiera pas uniquement aux armées et aux services secrets

américains, lesquels ont évidemment un intérêt tout particulier à se prémunir d'un tel risque, mais également au secteur bancaire qui se retrouverait bien démuni si les ordinateurs quantiques pouvaient du jour au lendemain briser la cryptographie des transactions financières. Toutefois, il est possible que même aux États-Unis, l'administration s'y prenne trop tard. Il est en effet estimé que le premier ordinateur quantique fonctionnel pourrait apparaître dès 2029 – 6 ans avant le délai que s'est octroyé l'administration américaine. En France, la loi de programmation militaire est sans aucun doute le véhicule législatif le plus adapté pour prévoir des changements si structurants. Le quantique représente une véritable révolution dans le domaine de l'informatique. Il faut permettre aux armées de se protéger et de prévenir de tels changements. Il est urgent de nous pencher sur ces ruptures technologiques et leur impact sur nos armées.